Modalité de prise en charge des COMPETITIONS
Difficulté, Bloc ou Vitesse
Des catégories : Minime/U16, Cadet/U18 et Junior/U20

I) Les catégories « saison 2022/2023 »

- Minime = **U16** : 2008/2009
- Cadet = **U18** : 2006/2007
- Junior = **U20** : 2004/2005

II) Prise en charge des frais d'inscription et des frais d'hébergement.

A) Le Club ASPTT prend en charge :

- les frais d'inscription

- Cette prise en charge intervient **dans la limite de 150 Euros par pers/an**
- **Les inscriptions aux Championnat de Ligue, Championnat de France et aux Coupes de France se font OBLIGATOIREMENT en inscription groupée sur le site FFME** par l'intermédiaire du responsable du Club **:** babeth.plaid@orange.fr
- Pour les autres compétitions : Les **compétiteurs doivent s'inscrire individuellement sur le site FFME** :
- https://www.ffme.fr/escalade/competition/calendrier-officiel-descalade/

Lien vers les calendriers, les règles du jeu et de participation aux compétitions fédérales :

- http://grandest.ffme.fr/index.php/competition/calendrier-et-inscriptions

B) Modalité de remboursement :

- Demander une facture de votre inscription
- les transmettre à Yann SUPELJAK 4 Allée du Parc 54690 LAY ST CHRISTOPHE
- **En fin de saison et dès le forfait atteint** Yann vous enverra une facture avec les frais d'inscription engagé par le Club

	Frais « d'inscription groupée »		**Frais « d'inscription individuelle »**
	réglé directement / Club ASPTT	A rembourser par le compétiteur (si forfait dépassé)	A régler directement / compétiteur
COMPETITIONS OFFICIELLES FFME : Qualificatives au championnat France, Coupe de France			
Catégories concernées : U16/U18/U20			
Championnat Territorial /Difficulté/Bloc/Vitesse			**X**
Coupe et Championnat de **Ligue** « Grand Est » et de **France** /Difficulté/Bloc/Vitesse	**X**	**X**	
Autres compétitions : OPEN			
Catégories concernées : U16/U18/U20			
			X

III) Frais de déplacement

Pour toutes les compétitions (officielles ou non**) Pas de prise en charge par le Club**,

- Pour limiter les frais, se partager les frais de transport : favoriser le covoiturage